



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 30 octobre 2025

Délibération n° **2025-166 R**
Objet : **Budget principal :**
Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt-deux octobre deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude
RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD,
Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI,
Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Jehanne MARROU,
Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique
CONSTANS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Monsieur Vincent ESMIEU donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Gérard MARCELLIN donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Monsieur Patrice RENOUF, donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-
LOZZA
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire expose que le centre d'art contemporain « Les Capucins » a bénéficié d'une subvention de la DRAC PACA d'un montant de 15 750 €, non prévue au budget primitif 2025, pour le programme de l'Été culturel « Rouvrir le monde » portant sur l'accompagnement de sept résidences d'artistes en établissements de loisirs et médico-sociaux, aux mois de juillet et d'août 2025.

La présente décision modificative a pour objet de modifier les crédits affectés au centre d'art contemporain afin d'intégrer en recettes cette subvention, et en dépenses pour le même montant les rémunérations des artistes qui ont effectué leurs résidences cet été.

Les abondements de crédits proposés au conseil municipal sont donc les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
011	6233	314	Foires et expositions	15 750,00 €
Total dépenses				15 750,00 €
Recettes				
Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant
74	74718	314	Subvention DRAC action culturelle été 2025	15 750,00 €
Total recettes				15 750,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2342-2 ;

**Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve la décision modificative n°1 du Budget principal telle que présentée ci-dessus.

Le 31 octobre 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEUD



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.